

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 8 octobre 2026

**fixant la liste des établissements mentionnés aux 3°, 5° et 6° de l'article L. 5 du code général de la fonction publique dont la direction permet l'accès à l'échelon fonctionnel de la hors-classe du corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière**

NOR : SFHH2626796A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2012 pris pour l'application de l'article 24 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

En application des dispositions du dernier alinéa de l'article 24 du décret du 26 décembre 2007 susvisé, l'échelon fonctionnel de la hors-classe est accessible aux directeurs des établissements suivants, classés par département :

##### 01 - Ain :

- Centre hospitalier intercommunal Ain Val de Saône, à Pont-de-Veyle, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint-Vulbas, d'Ambérieu, de Tenay, de Pont-d'Ain et de Saint-Rambert-en-Bugey ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Châtillon-sur-Chalaronne et de Saint-Trivier-sur-Moignans, direction commune ;
- Centre hospitalier de Meximieux et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Chalamont, direction commune.

##### 02 - Aisne :

- Maison de retraite départementale de l'Aisne à Laon et EHPAD de Crépy-en-Laonnois.

##### 03 - Allier :

- Centres hospitaliers Cœur du Bourbonnais à Tronget, Bourbon-l'Archambault et EHPAD « Le soleil couchant » à Lurcy Levis direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Cusset et de Bellerive-sur-Allier, direction commune ;
- Etablissement public social et médico-social Ebreuil- Echassières ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes François Mitterrand à Gannat ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Roger Besson » à Saint Gérard-le-Puy et « Les cordeliers » à Le Donjon ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes François Grèze à Lapalisse.

##### 04 - Alpes-de-Haute-Provence :

- Centre d'accueil spécialisé à Forcalquier.

## 06 - Alpes-Maritimes :

- Hôpitaux de la Vésubie à Roquebilière et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Lantosque, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Cagnes-sur-Mer et de Vence, direction commune.

## 07 - Ardèche :

- Centre hospitalier Sully Eldin à Vallon-Pont-d'Arc et centre hospitalier Claude Dejean à Villeneuve-de-Berg et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Ruoms, direction commune.

## 08 - Ardennes :

- Etablissement départemental public d'accompagnement médico-social Jacques Sourdille à Belleville et Châtillon-sur-Bar.

## 09 - Ariège :

- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les portes d'Ariège Pyrénées ».

## 12 - Aveyron :

- Centre hospitalier Pierre Delpech à Decazeville et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Aubin (direction commune) ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées public autonome de Millau.

## 13 - Bouches-du-Rhône :

- Etablissement public autonome Louis Philibert au Puy-Sainte-Réparate ;
- Etablissement public départemental Institut médico-éducatif « les trois lucs » et institut départemental de développement de l'autonomie.

## 14 - Calvados :

- Etablissement public médico-social « La Clairière » d'Aunay-sur-Odon et établissement public médico-social du Château de Vaux à Graye-sur-mer, direction commune.

## 15 - Cantal :

- Centre hospitalier de Murat.

## 17 - Charente-Maritime :

- Etablissement public départemental « Les deux monts » à Montlieu-la-Garde.

## 18 - Cher :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidences de Bellevue » à Bourges et « Les roses d'argent » à Argent-sur-Saône ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes intercommunal du Sud Cher.

## 19 - Corrèze :

- Centre hospitalier Jean-Marie Dautier à Cornil ;
- Etablissement public départemental autonome du Glandier à Beyssac.

## 2A - Corse du Sud :

- Centre hospitalier de Bonifacio ;
- Centre hospitalier de Sartène.

## 21 - Côte d'Or :

- Etablissement public communal d'accueil des personnes âgées (EPCAPA) de la ville de Dijon.

## 22 - Côtes-d'Armor :

- Etablissement public social et médico-social « Ar Goued » à Plaintel ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Croix Greau » à Plémet.

## 23 - Creuse :

- Centre hospitalier de La Souterraine ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Ajain et de Boussac, direction commune.

## 24 - Dordogne :

- Centre hospitalier de Saint-Astier et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Coulounieix-Chamiers, direction commune ;
- Centre hospitalier d'Excideuil ;
- Etablissement public départemental Clairvivre à Salagnac ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence le Périgord » à Capdrot-Montpazier, « Fonfrède » à Eymet, Beaumont du Périgord, Lalinde et « Pierre Grenier de Cardenel » à Villeréal (47), direction commune ;

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence de la Dronne » à Brantôme-en-Périgord et « Résidence de la Belle » à Mareuil-en-Périgord, direction commune.

#### 25 - Doubs :

- Centre hospitalier Sainte Croix à Baume-les-Dames et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Château Vorget à Rougemont, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de L'Isle-sur-le-Doubs et de Blamont, direction commune.

#### 26 - Drôme :

- Centres hospitaliers de Nyons et de Buis-Les-Baronnies, direction commune.

#### 27 - Eure :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Brionne, d'Harcourt et de Pont-Authou, direction commune ;
- Centre hospitalier des Andelys, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Lyons-la-Forêt et d'Ecouis et institut médico-éducatif d'Ecouis, direction commune ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence des reflets d'argent » à Conches-en-Ouche.

#### 28 - Eure-et-Loir :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Brézolles et « Résidence Périer » de Senonches ;
- Etablissement public départemental Aligre et Marie-Thérèse à Lèves et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence Jeanne d'Arc » à Janville-en-Bauce ;
- Foyer de vie départemental « Gérard Vivien » à Courville-sur-Eure.

#### 29 - Finistère :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes des Abers de Lannilis et de Plabennec, direction commune ;
- Centre hospitalier de Lanmeur ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Au chêne » à Scaer et résidence « Ty an Dud Coz » à Rosporden, direction commune.

#### 30 - Gard :

- Centre hospitalier d'Uzès et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Aramon, de Montfrin, direction commune ;
- Centre hospitalier de Pont-Saint-Esprit.

#### 31 - Haute-Garonne :

- Centre hospitalier de Muret ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Saint Jacques » à Grenade ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fronton et de Villemur-sur-Tarn, direction commune.

#### 32 - Gers :

- Centre hospitalier de Nogaro et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Eauze, direction commune ;
- Centre Cantoloup Lavallée à Saint-Clar et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Lavallée à Saint-Clar, direction commune ;
- Etablissement public de santé de Lomagne à Fleurance ;
- Centre hospitalier de Condom.

#### 33 - Gironde :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Château Garderes » à Talence, « Manon Cormier » à Bègles, « Seguin » à Cestas et « Le Jardin des Provinces » à Pessac ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les balcons de Tivoli » à Le Bouscat ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Espace Latour du pin » à Saint-André-de-Cubzac ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Paul Laverny » à Vertheuil-Médoc et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Saint Jacques de Compostelle » à Soulac-sur-mer, direction commune ;
- Plateforme Territoriale d'Inclusion « Jean Elien Jambon » à Coutras et Maison d'enfant à Caractère Social « François Constant » de Libourne, direction commune.

#### 34 - Hérault :

- Centre hospitalier Paul Coste Floret à Lamalou-les-Bains ;

- Centre hospitalier de Lodève et ESAT « le Roc Castel » à Le Caylar ;
- Centre hospitalier de Bédarieux ;
- Centre hospitalier de Saint Pons de Thomières ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Frontignan.

35 - Ile-et-Vilaine :

- Etablissement départemental d'éducation, de formation et de soins à Chantepie, centre de l'enfance Henri Fréville à Chantepie, foyer d'accueil médicalisé Goanag à Saint-Méen-le-Grand et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et foyer de vie de Bazouges-la-Pérouse, direction commune ;
- Centre hospitalier la Roche aux fées de Janzé et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Corps-Nuds, direction commune ;
- Groupement des deux abbayes à Dol-de-Bretagne ;
- Etablissement public social et médico-social « Les Horizons » au Grand Fougeray.

36 - Indre :

- Centres hospitaliers de Buzançais, de Chatillon-sur-Indre et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Clion-sur-Indre et de Mézières-en-Brenne, direction commune ;
- Etablissement public départemental Blanche de Fontarce à Châteauroux.

37 - Indre-et-Loire :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Preuilly-sur-Claise, de la Celle-Guenand et de Villeloin-Coulangé, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Bléré et Montlouis-sur-Loire, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées « Gaston Charge » à Abilly et « Balthazar Besnard » à Ligueil ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Debrou à Joué-les-Tours ;

38 - Isère :

- Centre hospitalier rhumatologique à Saint-Martin-d'Uriage, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Résidence Abel Maurice de Bourg-d'Oisan et Résidence les écrins de Vizille, direction commune ;
- Centre hospitalier de Tullins et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Moirans, direction commune ;
- Etablissement social de travail et d'hébergement isérois à Saint-Martin-d'Hères ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Abrets » et foyer d'accueil médicalisé « Jean Jannin ».

39 - Jura :

- Centre hospitalier intercommunal du pays du Revermont à Salins-les-Bains.

40 - Landes :

- Centre hospitalier de Saint-Sever et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Villeneuve-de Marsan, direction commune ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Ajoncs » à Gabarret et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence des Landes » à Roquefort, direction commune.

41 - Loir-et-Cher :

- Centres hospitaliers de Saint Aignan et de Montrichard, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La favorite » à Cour Cheverny, « Les mésanges » à Saint Laurent Nouan, « La bonne Eure » à Bracieux, « Grand mont le Controis en Sologne » et « La résidence du Bourg à Yvoy le marron ;
- Centre d'hébergement et de réadaptation sociale du Limousin.

42 - Loire :

- Centre hospitalier Maurice André à Saint-Galmier ;
- Centre hospitalier de Charlieu et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint Nizier-sous-Charlieu, direction commune ;
- Maison de retraite de la Loire à Saint-Just-Saint-Rambert ;
- Centre hospitalier de Saint-Bonnet-le-Château et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Usson-en-Forez ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du Coteau, du Perreux, de Coutouvre et de Montagny ;
- Centre hospitalier de Boën-sur-Lignon ;

- Centre hospitalier de Saint-Just-la-Pendue et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Neulise, direction commune.

#### 43 - Haute-Loire :

- Centre hospitalier d’Yssingaux et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint-Maurice-de-Lignon, direction commune ;
- Etablissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Bas-en-Basset, d’Aurec-sur-Loire et de Saint-Pal-en-Chalençon, direction commune.

#### 44 - Loire-Atlantique :

- Etablissement public médico-social « Le Littoral » et l’institut médico-éducatif-service d’éducation spéciale et de soins à domicile l’Estuaire à Saint-Brévin-les-Pins, direction commune ;
- Etablissement et service d’aide par le travail-foyers « La Soubretière » à Savenay, Maison d’accueil spécialisé « Fraîche Pasquier » à Couëron, établissement public médico-social « l’Ehretia » à Chateaubriant et les Foyers de vie de la Madeleine à Pontchâteau, direction commune ;
- Centre hospitalier intercommunal Sèvre et Loire à Vertou ;
- Etablissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Mer et pins » à Saint-Brévin-les-Pins ;
- Institut public Ocms et ESAT de la Vertonne (direction commune) ;
- Etablissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Haute Mitrie » à Nantes.

#### 45 - Loiret :

- Centre hospitalier Lour Picou à Beaugency et établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Meung-sur-Loire, de Patay et de Dry, direction commune.

#### 46 - Lot :

- Etablissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence du Quercy Blanc » à Montcuq, « Maison de Mélanie » à Salviac, « Les balcons du Lot » à Prayssac et « Les lavandes » au Puy l’Evêque, direction commune.

#### 47 - Lot-et-Garonne :

- Etablissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes d’Aiguillon, la « Résidence Sainte Catherine » de Port-Sainte-Marie et « Capuran » de Damazan et Feugarolles, direction commune ;
- Centre hospitalier de Casteljaloux et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes du Mas d’Agenais ;
- Etablissements d’hébergement pour personnes âgées « Fondation Soussial » de Miramont de Guyenne et « Eulalie » de Verteuil d’Agenais, direction commune ;
- Etablissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Casseneuil et de Saint Livrade sur Lot (direction commune).

#### 48 - Lozère :

- Centre hospitalier de Langogne et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Luc (Lozère) et de Pradelles (Haute-Loire), direction commune ;
- Centre hospitalier « Fanny Ramadier » de Saint Chely d’Apcher et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Malzieu-Ville, direction commune.

#### 49 - Maine-et-Loire :

- Centre hospitalier intercommunal Lys Hyrome à Chemillé-en-Anjou et établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Jallais et de Saint-Pierre-Montlimart, direction commune ;
- Centre hospitalier « La Corniche Angevine » à Chalonnes-sur-Loire et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidences les Ligériennes » de Saint-Georges-sur-Loire, direction commune ;
- Etablissement de santé Baugéois Vallée à Baugé-en-Anjou ;
- Centres hospitaliers de Doué-en-Anjou et de Layon-Aubance à Terranjou, direction commune ;
- Etablissement public social et médico-social de l’Anjou à d’Ombrée d’Anjou ;
- Etablissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Vallée Gelusseau » à Coron, « Jardin des magnolias » à Maulevrier (direction commune).

#### 50 - Manche :

- Centre hospitalier de Carentan ;
- Etablissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence Anaïs de Groucy » de Périers, de Neufmesnil, de La Haye et « La vieille église » à Montsenelle, direction commune ;
- Etablissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Sainte-Mère-L’Eglise et de Montebourg, direction commune ;
- Etablissement public de travail protégé à Saint James.

## 52 - Haute-Marne :

- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Félix Grelot » à Nogent et maison d'accueil spécialisé « foyer Montclair » à Andelot-Blancheville, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Arc en Barrois et de Chateaufvillain.

## 53 - Mayenne :

- Centre hospitalier d'Evron et résidence médicalisée de Montsûrs, direction commune ;
- Pôle médico-social Bais-Hambers, à Bais et Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les tilleuls » à Lassay-les-châteaux, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence Ambroise Paré » à Cosse le Vivien, « Victoire Brielle » à Méral, « Letort la Chevronnais » à Saint Saturnin du Limet et de Ballots (direction commune).

## 54 - Meurthe-et-Moselle :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Faulx et de Pont-à-Mousson, direction commune.

## 55 - Meuse :

- Services et établissements publics d'inclusion et d'accompagnement Argonne Meuse (SEISAAM) à Clermont-en-Argonne.

## 56 - Morbihan :

- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Mareva » à Vannes ;
- Etablissement public social et médico-social « La vallée du Loch » à Grand-Champ et Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence de Lanvaur » à Grand-Champ, direction commune ;
- Maison d'accueil du grand jardin à Rochefort-en-terre.

## 57 - Moselle :

- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Sainte Marie à Vic-sur-Seille et établissement public social de Lorquin (E.P.S.O.L.O.R.), direction commune ;
- Offre Départementale d'Accompagnement Social et Médico-Social de Moselle Est ;
- Etablissement et service d'aide par le travail et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Albestroff, direction commune.

## 59 - Nord :

- Centre hospitalier intercommunal de Wasquehal, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Les Provinces du Nord et Paul Cordonnier à Marcq-en-Barœul, direction commune ;
- Groupe hospitalier Loos-Haubourdin à Loos ;
- Centre hospitalier de Bailleul ;
- Institut Vancauwenberghe à Zuydcoote ;
- Centre hospitalier d'Hautmont ;
- Centre hospitalier de Jeumont ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les fleurs de la lys » à Comines ;
- Centre hospitalier de Wattrelos ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Annoeullin, de Marchiennes et Boeschepe et établissement et service d'aide par le travail de Montigny-en-Ostrevent, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « L'Orée du mont » à Halluin et « La colombe » à Roncq, direction commune.

## 60 - Oise :

- Centre hospitalier de Crépy-en-Valois ;
- Centre hospitalier Georges Decroze à Pont-Saint-Maxence ;
- Centre hospitalier et établissement public autonome à caractère social Fondation Halleur de Grandvilliers et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Bléry » de Marseille-en-Beauvaisis, « Louise Michel » à Chambly, « Montmorency » à Breteuil et EPSMS « L'âge bleu » de Mouy, direction commune ;
- Centre hospitalier Berthinot Juel.

## 61 - Orne :

- Etablissements pour personnes âgées dépendantes à La Chapelle d'Andaine et « Les quatre provinces d'Elisabeth de Vézard » à Barenton, direction commune.

## 62 - Pas-de-Calais :

- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et établissement public communal de Saint-Venant, direction commune.

## 63 - Puy-de-Dôme :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Aigueperse et Effiat, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Mon repos » de Lezoux et « Groisne Constance » à Cunlhat, direction commune ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Mille sourires » de Cunlhat et AUREPAS, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « L'Ombelle » à Maringues et « Les tilleuls » à Randan, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Volvic et de Chamalières, direction commune.

## 65 - Hautes-Pyrénées :

- Etablissement public d'accompagnement et de soins (EPAS) à Castelnau-Rivière-Basse ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les résidences du val d'Adour » à Rabastens de Bigorre ;
- Centre hospitalier de Bagnères-de-Bigorre.

## 66 - Pyrénées-Orientales :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Paul Reig » à Banyuls, « La Castellane » à Port Vendres, « El Cant del ocells » à Prats-de-Mollo-la-Preste et établissement social communal « Baptiste Pams » à Arles-sur-Tech, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence les Avens » à Peyrestortes, de Salses-le-Château et « le ruban d'argent » de Pia (direction commune) ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Millas et « Francis Catala » à Vinça (direction commune).

## 67 - Bas-Rhin :

- Centres hospitaliers de Molsheim et de Rosheim ;
- Centre de Harthouse à Haguenau ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Hanau-Lichtenberg à Bouxwiller ;
- Etablissement intercommunal Ouest Strasbourg (EPIOS) à Lingolsheim ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du Giessen à Villé et Marcel Krieg à Barr, direction commune.

## 68 - Haut-Rhin :

- Centre départemental de repos et de soins de Colmar et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Turckheim et Marckolsheim, direction commune ;
- Institut médico-éducatif « Les tournesols » à Sainte-Marie-aux-Mines ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence le castel blanc » à Masevaux et à Dannemarie, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Kayserberg et de Bergheim, direction commune ;
- Etablissement intercommunal du Canton Vert à ORBEY.

## 69 - Rhône :

- Centres hospitaliers de Beaujeu ;
- Centre hospitalier du Beaujolais Vert à Cours et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Cublize, direction commune ;
- Centre de long et moyen séjour à Neuville-sur-Saône et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontaines-sur-Saône, direction commune ;
- Centre hospitalier des Monts du Lyonnais à Saint-Symphorien-sur-Coise.

## 70 - Haute Saône :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Villa Saint Joseph » de Scey-sur-Saône, de Saulx-de-Vesoul et « Alfred Dornier » de Dampierre-sur-Salon.

## 71 - Saône-et-Loire :

- Résidence départementale d'accueil et de soins à Macon et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Romanèche-Thorins et Viré, direction commune ;
- Centre hospitalier de la Bresse Louhannaise à Louhans et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les bords de Seille » de Cuisery, direction commune ;
- Centre hospitalier de Bourbon-Lancy et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Issy l'Evêque, direction commune ;
- Etablissements pour personnes âgées dépendantes « Les chemins de Cuisel » à Cuiseaux, « Château des Crozes » à Frontenaux, de Saint Amour et de Cousance (direction commune) ;

- Etablissement social public d'accompagnement et d'éducation spécialisés (Espaces) à Tournus ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Roger Lagrange » de Chalon sur Saône et « Le nid d'Aveline » de Saint Germain du Plain -Varennnes Le Grand (direction commune).

#### 72 - Sarthe :

- Etablissement public de santé intercommunal Pôle Gériatrique Nord-Sarthe (PHGNS) à Beaumont-sur-Sarthe ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Le Prieuré » de Pontvallain, « Les glycines » à Mansigné et « Les Chevriers » à Mayet ;
- Etablissement public social et médico-social intercommunal L'Arc en ciel du Perche Saosnois à Marolles-les-Brault.

#### 74 - Haute-Savoie :

- Centre Arthur Lavy à Fillière ;
- Etablissement public départemental « Le village du fier » à Pringy.

#### 76 - Seine-Maritime :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Les Escales) du Havre et de Montivilliers, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Aumale, Gaillefontaine et Forges-les-Eaux, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fauville-en-Caux et de Grainville-la-Teinturière, direction commune ;
- Etablissement public départemental à Grugny ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Lecallier Leriche à Caudebec-les-Elbeuf ;
- Centre hospitalier d'Yvetot ;
- Institution médico-sociale à Bolbec ;
- Centre hospitalier de Saint-Romain-de-Colbosc ;
- Centre hospitalier de Barentin ;
- Centre hospitalier Durecu Lavoisier de Darnetal ;
- Etablissement public autonome Helen Keller au Havre ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes le Trait d'union du Cailly à Maromme ;
- Institut médico-éducatif de Fécamp.

#### 77 - Seine-et-Marne :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Saint Aile » à Rebais et « le Marais » à la Ferté Gaucher de Crecy-la-Chapelle et « Pierre Comby » à Rozay-en-Brie, (direction commune) ;
- Etablissement public médico-social de l'Ourcq à Claye-Souilly ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Bray sur Seine et de Les Ormes sur Voulzie (direction commune) ;
- Institut médico-éducatif « Les Grattons » à Provins ;
- Etablissement public médico-social « Fondation Hardy » à Fontenay-Trésigny.

#### 78 - Yvelines :

- Centre de pédiatrie et de rééducation de Bullion ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Richard » à Conflans-Sainte-Honorine et « Les oiseaux » à Sartrouville, direction commune.

#### 79 - Deux-Sèvres :

- Institut médico-éducatif « Le logis de Villaine » à Azay-le-Brûlé et l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique « La Rousille » à Niort, direction commune ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence l'orée des bois » à Oiron et « Résidence le grand chêne » à Saint-Varent, direction commune ;
- Etablissements pour personnes âgées dépendantes « Résidence Béthanie » à Nueil-les-Aubiers et « Résidence du lac » à Argentonay ;
- Etablissement pour personnes âgées dépendantes « Les résidences du Thouet » à Airvault.

#### 80 - Somme :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint Riquier et de Crecy-en-Ponthieu, direction commune ;
- Etablissement public médico-social (EPMSA) d'Amiens ;
- Etablissement public social et médico-social SENEOS à Fouilloy.

## 82 - Tarn-et-Garonne :

- Groupe hospitalier « Vallée Quercy » de Nègrepelisse et centre hospitalier de Caussade et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint-Antonin-Noble-Val, direction commune ;
- Centre hospitalier des « Deux rives » à Valence d'Agen et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Médiévale Argentée » à Lauzerte, direction commune ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Le Parc et l'Ostal de Garòna » à Montech.

## 83 - Var :

- Institut médico-éducatif du Haut-Var, établissement et service d'aide par le travail du Haut-Var et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « L'Oustaou de Zaou » de Aups et « Résidence la source » de Salernes, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Clématites » de Vidauban et « Saint François » à Lorgues (direction commune).

## 84 - Vaucluse :

- Centre hospitalier de l'Isle-sur-la-Sorgue ;
- Etablissements publics départementaux l'Alizarine à Avignon et Saint Antoine à L'Isle sur la Sorgue.

## 85 - Vendée :

- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Saint Alexandre à Mortagne-sur-Sèvre, foyer de vie les Hauts de Sèvre à Mortagne-sur-Sèvre et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Montfort à Saint-Laurent sur Sèvre, direction commune.

## 86 - Vienne :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les châtaigniers » à Chauvigny et « La brunetterie » à Sèvres Anxaumont, direction commune.

## 87 - Haute-Vienne :

- Centre hospitalier intercommunal Monts et Barrages de Saint-Léonard-de-Noblat et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Eymoutiers et Châteauneuf-la-Forêt, direction commune ;
- Centre départemental de travail protégé à Isle et Neuvis-Entier ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Couzeix, « Résidence Jean Mahaut » de Nieul et de Panazol, direction commune ;
- Etablissement médico-éducatif social de Isle, institut « Suzanne Léger » à Oradour-Saint-Genest et institut médico-éducatif à Saint-Junien, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Feytiat et « Puy Martin » de Palais sur Vienne (direction commune) ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Chalus et « Résidence du parc » de Nexon, direction commune.

## 88 - Vosges :

- Centres hospitaliers « l'Avison » de Bruyères et de Rambervillers, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Le Forfolet » de Corcieux et de Bruyères (direction commune) ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Le Couarôge » à Cornimont et « Résidences Les Saules » à Saulxures-sur-Moselotte, direction commune ;
- Centre hospitalier « Les trois rivières » de Châtel-sur-Moselle ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Darney et EPISOME de Monthureux-sur-Saône ;
- Maison de la personne polyhandicapée « Les Charmilles » à Thaon-les-Vosges et Institut médico-éducatif de Chatel-sur-Moselle (direction commune).

## 89 - Yonne :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence de la vallée de l'Ouanne » de Charny-Orée-de-Puisaye et « Château de Bouron » à Champcevrains, direction commune ;
- Maison départementale de retraite de l'Yonne à Auxerre ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées « Résidence Joséphine Normand » à Brienon-sur-Armançon et « Les Mignottes » à Migennes, (fusion) ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de l'Isle-sur-Serein, de Thizy et de Noyers-sur-Serein (directions communes).

## 90 - Territoire de Belfort :

- Maison d'accueil spécialisé « Les Eparses » à Chaux.

## 91 - Essonne :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Cerny, La Ferté-Alais et Saint Vrain, direction commune ;

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La pie voleuse » de Palaiseau, « de la forêt de Séquigny » de Sainte-Geneviève-des-Bois et Service Essonnien du grand âge à Morangis, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Le manoir » de Montgeron et « File Etoupe » de Montlhery, direction commune.

#### 92 - Hauts-de-Seine :

- Fondation Aulagnier à Asnières-sur-Seine et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Marronniers » à Levallois-Perret, direction commune ;
- Fondation Roguet à Clichy ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Lasserre » à Issy-les-Moulineaux et « du parc » à Fontenay-aux-Roses ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Sainte Emilie » à Clamart et « Larmeroux » à Vanves ;
- Résidence « Madeleine Verdier » à Montrouge et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Marguerite Renaudin » à Sceaux, direction commune ;
- Centre de gérontologie « Les Abondances » à Boulogne-Billancourt.

#### 93 - Seine-Saint-Denis :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Emile Gérard » à Livry-Gargan et « Gaston Monmousseau » au Blanc-Mesnil ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Seigneurie » à Pantin ;
- Etablissement et service d'aide par le travail à Montreuil, institut médico-éducatif à Livry-Gargan et l'institut médico-éducatif Jean-Marc Itard au Blanc-Mesnil, direction commune ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Lumières d'Automne » à Saint-Ouen et « Constance Mazier » à Aubervilliers, direction commune.

#### 94 - Val-de-Marne :

- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Saint-Maur-des-Fossés et Sucy-en-Brie, direction commune ;
- Institut Le Val Mandé à Saint-Mandé.

#### 971 - Guadeloupe :

- Centres hospitaliers « Louis-Daniel Beauperthuy » à Pointe-Noire et « Maurice Selbonne » à Bouillante ;
- Centre hospitalier gérontologique Jacques Salin aux Abymes ;
- Centre hospitalier de Capesterre-Belle-Eau ;
- Centre hospitalier Sainte Marie à Grand-Bourg.

#### 972 - Martinique :

- Centre hospitalier Nord Caraïbes au Carbet ;
- Centre hospitalier intercommunal Lorrain à Basse-Pointe.

### Article 2

Les dispositions de l'arrêté du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière, notamment son article 2 relatif au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et plus particulièrement les montants de référence relatifs à l'échelon fonctionnels, sont applicables, pour le régime indemnitaire de l'année 2026, aux personnels de direction occupant les emplois des établissements mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

### Article 3

La présente liste est révisable à tout moment.

### Article 4

L'arrêté du 19 novembre 2025 fixant la liste des établissements mentionnés aux 3<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup> de l'article L. 5 du code général de la fonction publique dont la direction permet l'accès à l'échelon fonctionnel de la hors-classe du corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière est abrogé.

### Article 5

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 octobre 2026.

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur des ressources humaines et du système de santé,*

R. BÉGUÉ